

( C O P I E )

J. M. J.

HOTEL-DIEU de MONTREAL

le 6 avril 1949.

Monsieur Armand Mathieu, C.R.,  
Montréal.

Monsieur:

Le corps médical de l'Hôtel-Dieu a déjà protesté auprès de l'Exécutif de la Ville contre le projet d'une salle de concert, située à l'angle des avenues du Parc et Duluth. Les Religieuses Hospitalières appuient fortement, aujourd'hui, la requête de leurs médecins et prient les autorités responsables de vouloir bien considérer le tort immense qui résulterait, pour leurs malades, de l'érection d'un centre musical dans le voisinage de l'Hôtel-Dieu.

Le trafic des avenues des Pins et du Parc est déjà si considérable que souvent les patients se plaignent du bruit de la rue. Les concerts qui auront lieu à la belle saison ne peuvent pas ne pas troubler - et peut-être, très tard dans la soirée, - la quiétude dont nos hospitalisés ont un besoin capital. D'autant plus que les centaines de voitures qui circuleront autour du nouvel immeuble augmenteront nécessairement la densité du trafic des rues avoisinantes.

Nous insistons donc pour réclamer, en faveur de nos malades, le minimum de tranquillité et d'air salubre qu'il nous est possible de leur assurer. Tel était notre but en transportant notre Hôtel-Dieu de la rue Saint-Paul à cette zone de silence que semblaient devoir lui assurer le Mont-Royal et le parc Jeanne-Mance.

Nous espérons que notre demande sera prise en sérieuse considération et qu'il se trouvera, en la métropole, un site pour accueillir les amateurs de musique qui ne soit pas à proximité de ces temples de la souffrance que sont nos grands hôpitaux.

Veillez agréer, monsieur, l'hommage de ma religieuse estime.

(Signé) SOEUR RIVARD,  
Supérieure.